

# Gajja-Benfeddoul nouvelle bâtonnière

**AVOCATS** M<sup>e</sup> Fatima Gajja-Benfeddoul a été élue à la tête de l'Ordre, avec M<sup>e</sup> Patrick Belaud comme vice-bâtonnier

**Daniel Bozec**

d.bozec@sudouest.fr

Elle prendra la tête de l'Ordre des avocats du barreau de Bergerac en janvier, succédant à M<sup>e</sup> Dominique Assier. Mercredi 12 juin, l'avocate Fatima Gajja-Benfeddoul a été élue par ses pairs bâtonnière, un terme auquel l'intéressée préfère « Madame le bâtonnier ». Elle constituera, pour les deux prochaines années, un binôme avec Patrick Belaud, son vice-bâtonnier.

Si le barreau de Bergerac compte 43 avocats en exercice, le scrutin a compté 30 votants, M<sup>e</sup> Gajja-Benfeddoul obtenant 23 voix. Seul l'avocat sarladais M<sup>e</sup> Paul Audar s'était, en outre, porté candidat.

## « Continuité »

Au-delà du rôle honorifique de représentation, de l'organisation des permanences juridiques (lire ci-contre) et du suivi de la déontologie au sein du barreau, M<sup>e</sup> Gajja-Benfeddoul souhaite inscrire son bâtonnat dans « la continuité », elle qui est vice-bâtonnière depuis 2018.

En toile de fond, l'avenir du tribunal de grande instance. La réforme de la justice laissait craindre un détricotage de compétences de la juridiction. « On sera là en tant que bâtonnier pour défendre le plein exercice de la juridiction », affirme M<sup>e</sup> Patrick Belaud. La réforme Belloubet est passée, « les craintes



**M<sup>e</sup> Gajja-Benfeddoul et M<sup>e</sup> Belaud dans la bibliothèque de l'ordre.** PHOTO D. B.

ne sont pas levées, mais elles n'ont pas été concrétisées. »

M<sup>e</sup> Belaud fut bâtonnier entre 2014 et 2015. Le revoilà donc vice-bâtonnier : « Ça peut paraître une rétrogradation », plaisante-t-il. Mais il s'agit de conforter une jeune consœur et d'apporter mon expérience. Il y a une entente entre nous. »

Elle-même vice-bâtonnière ces deux dernières années, l'avocate de 42 ans, qui a prêté serment en 2008, n'est que la troisième femme élue à la tête du barreau, après Geneviève Averseng et Pascale Lasca-ray-Solignac, elles-mêmes élues ces dernières années.

## PERMANENCES

Pour mémoire, l'ordre contribue à l'organisation de diverses permanences : les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lundis du mois, de 14 à 17 heures, à la Maison de la justice et du droit, 16, rue du Petit-Sol.

S'y ajoutent des points d'accès au droit (accès à l'aide juridictionnelle) les 2<sup>e</sup> mercredis du mois et enfin, des permanences « entreprises », le dernier lundi du mois, de 14 à 17 heures, à l'antenne de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), 1, rue Ragueneau. Prendre rendez-vous au secrétariat de l'ordre au 05 53 57 66 68.